



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-007-2024-02

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2024

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet du préfet

IDF-2024-02-02-00003 - Arrêté du 02 février 2024 Complétant et modifiant l'arrêté n° IDF- 2023-12-29-00002 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d Ile-de-France (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2024-02-02-00003

Arrêté du 02 février 2024 Complétant et
modifiant l'arrêté n° IDF- 2023-12-29-00002
relatif à la composition nominative du Conseil
économique, social et environnemental
d Ile-de-France

ARRÊTÉ

Complétant et modifiant l'arrêté n° IDF- 2023-12-29-00002 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4134-1, L. 4134-2 et R.4134-1 à R.4134-6 ;
- VU** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local, et notamment son article 231 ;
- VU** le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, modifié par le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du code de l'action sociale et des familles et du code général des collectivités territoriales ;
- VU** la circulaire interministérielle du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des CESER au 1^{er} janvier 2024 ;
- VU** l'arrêté n°IDF-2023-12-15-00005 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France du 15 décembre 2023 ;
- VU** l'arrêté n°IDF-2023-12-29-00002 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France du 29 décembre 2023 ;
- VU** le courriel du 12 décembre 2023 par lequel M. Patrice FURÉ, président du CDPE de la FCPE des Hauts-de-Seine, et M. Philippe PAUTRE, président du CDPE de la FCPE de Seine-Saint-Denis, proposent deux candidats ;
- VU** le courrier du 18 décembre 2023 par lequel M. Samir ALIOUA, coordinateur du comité régional FCPE d'Île-de-France et président du CDPE de la FCPE de l'Essonne, propose deux autres candidats ;

- VU** l'absence d'accord entre les FCPE franciliennes et l'absence de majorité à l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 23 janvier 2024 en présence de représentants de chacune des FCPE franciliennes ;
- VU** le courriel du 19 janvier 2024 par lequel Mme Françoise MANOUBA, fait part de la rectification de l'orthographe de Mme Géraldine CARBONNELL et de M. Thierry DUBOC ;
- VU** le courriel de la présidente de la FAGE en date du 30 janvier 2024, faisant part de la désignation de Mme Marie VERDIER en remplacement de Mme Laure LEHMANN ;
- SUR** la proposition du directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 29 décembre 2023 susvisé est complété et modifié comme suit :

III – Troisième collègue

Il est constaté les désignations par Fédérations départementales des conseils de parents d'élèves et après décision de M. le préfet de Région d'Île-de-France, Préfet de Paris :

- **M. Patrice FURÉ,**
- **Mme Sylvaine BAECHREL.**

Il est constaté la désignation par la Fédération des Associations Générales Étudiantes de :

- **Mme Marie VERDIER** en remplacement de **Mme Laura LEHMANN** ;

Article 2 : Les noms et gentilés des représentants suivants sont modifiés ainsi :

I – Premier collègue :

Au lieu de **M. Isabelle DAVIAUD**, lire : **Mme Isabelle DAVIAUD**,
Au lieu de **M. Edwige BECKER**, lire : **Mme Edwige BECKER.**

II – Deuxième collègue :

Au lieu de **Mme Géraldine CARBONNEL**, lire : **Mme Géraldine CARBONNELL**,
Au lieu de **M. Thierry DUBAU**, lire : **M. Thierry DUBOC.**

III – Troisième collègue :

Au lieu de **M. Cécile AFANYAN POULHAZAN**, lire : **Mme Cécile AFANYAN POULHAZAN.**

Article 3 : Les autres dispositions du IV de l'article 1er de l'arrêté du 29 décembre 2023 susmentionné sont inchangées.

Article 4 : Le directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 février 2024

le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
SIGNÉ
Marc GUILLAUME